

Le SNU Pôle emploi et la CGT Pôle emploi,
à **Mme Elisabeth BORNE**, ministre du travail, de
l'emploi et de l'insertion.

Madame la Ministre,

Dans le cadre de la NAO 2020, le directeur général de Pôle emploi nous a informé avoir obtenu des tutelles des « marges de manœuvre » permettant une augmentation de la masse salariale à Pôle emploi ; à cet effet, il propose aux organisations syndicales la mise en œuvre d'un accord d'intéressement dans la branche Pôle emploi.

Nos organisations syndicales vous demandent de modifier cette orientation en termes de politique salariale en autorisant le directeur général à proposer, en lieu et place d'un accord d'intéressement, une augmentation générale des salaires et traitements de l'ensemble des personnels de notre établissement.

Au-delà de l'absence de revalorisation du point de coefficient et du point d'indice depuis plusieurs années, préjudiciable au simple maintien du pouvoir d'achat, nos organisations vous demandent de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire que nous subissons toutes et tous depuis plus de 6 mois.

A l'unisson de la plupart des acteurs sociaux de notre pays, nous pensons que cette crise va bouleverser notre environnement qu'il soit social, familial ou professionnel. Rien ne sera comme avant et il nous faut collectivement repenser l'avenir à l'aune des enseignements tirés de cette catastrophe sanitaire. Tous les salarié-es se battent pour lutter contre cette pandémie ; en première position les personnels de santé bien évidemment qui ont toutes et tous répondu présents malgré les risques pour eux-mêmes et leurs proches ; pas un n'est de trop dans ce combat qui perdure, pas un ne mérite mieux qu'un autre dans cette lutte permanente contre la mort ; mais derrière ces professions exposées en première ligne, c'est l'ensemble des services publics qui a su se mobiliser pour assurer la continuité de la vie sociale et par conséquent celle de la vie économique dans notre pays.

Pôle emploi, riche de ses 50 000 agent-es, fait partie de ces services publics fortement sollicités depuis la crise COVID et a montré, malgré les difficultés, sa capacité de mobilisation pour assurer, dans les délais imposés, le traitement des dossiers indemnisation sans délaisser pour autant l'ensemble des missions qui lui sont confiées par les pouvoirs publics. Nous tenons à vous rappeler que, pendant cette période, aucune espérance d'une quelconque « récompense financière » n'a guidé la forte implication des agent-es qui ont, chacun à leur place et avec leurs propres spécificités, contribué à la réussite de ces objectifs communs.

Pour autant, la question de la sauvegarde du pouvoir d'achat reste prégnante dans le personnel et l'absence de revalorisation des points de coefficient et d'indice est aussi vécue comme une absence de reconnaissance des capacités d'adaptation des personnels face aux fortes évolutions des identités professionnelles subies depuis plusieurs années, comme le rappelle encore récemment la cour des comptes.

A cet égard, les propositions relatives d'une part, au versement d'une prime COVID réservée à une petite partie du personnel et d'autre part, au versement d'une prime liée à l'atteinte de résultats fortement corrélés à des facteurs exogènes à Pôle emploi, ne nous paraissent pas être de nature à répondre aux forts enjeux de cohésion sociale et de solidarité portés par l'ensemble de la société civile et politique depuis le début de la crise.

Enfin nous ne saurions sous-estimer l'impact très négatif auprès du personnel du dernier rapport de la cour des comptes quant aux pourcentages à deux chiffres d'augmentations de salaires que s'est auto-octroyé, en catimini, un petit nombre de dirigeants de Pôle emploi.

Nous vous invitons donc respectueusement à revoir avec le directeur général de Pôle emploi les possibilités de réorienter les marges de manœuvres budgétaires dont il dispose pour les consacrer à une revalorisation générale des salaires et traitements des 50 000 agent-es de Pôle emploi qui, pour chacun d'entre eux, contribuent quotidiennement à la réussite de nos missions.

Nous vous prions d'agréer, madame la ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le SNU Pôle emploi,



Delphine CARA
Secrétaire générale SNUTEFI FSU PE

Pour la CGT Pôle emploi,



Nathalie POTAVIN
Déléguée Syndicale Centrale CGT